

**Pour affichage et large diffusion auprès des personnels placés sous votre
autorité**

Dans le souci de permettre aux enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire de formuler de nouveaux vœux d'affectation, il a été décidé de modifier le calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM comme suit :

Du 9 juillet au 13 août 2012 au soir	Saisie des demandes de mutation sur SIAM
Le 14 août 2012 au matin	Edition dans les établissements des formulaires de confirmation des demandes
Du 16 août au 22 août 2012	Vérification et signature de la confirmation de la demande par le candidat (constitution du dossier avec les pièces justificatives numérotées). La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra territorial.
23 août 2012	Transmission à la division du personnel par le chef d'établissement des formulaires de confirmation des demandes